

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS**

N° DP-25-033

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE

ARRETE DU PRESIDENT

**ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°108 en date du 02/12/2015 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 24/11/2015 ;

Vu la décision n°DP21-30 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 14/12/2021 après avis du comité technique en date du 07/12/2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026 est établi comme suit :**

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LEMAITRE Romuald	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	13/01/2026
RENAUX Jérémy	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	13/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2	2	0	9	8	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
FLAHAUT Aurélie	Adjoint d'animation	13/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	0	1	1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BERLY Angélique	Rédacteur	05/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	0	1	1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
SEUWIN Laurent	Adjoint administratif	05/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	1	0	4	2	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ATTACHE PRINCIPAL

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
PRUD'HOMME Isabelle	Attaché	13/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	0	1	1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.



Fait à Guînes, le 11/12/2025
Le Président,

Ludovic LOQUET